



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par M. le Maire le 22 janvier 2021, se sont réunis le 28 janvier 2021 à la salle Sainte Cécile, à 20h30 en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, BODINIER Élodie, GOMEZ Ludovic, Adjoint.
LEMOINE Bernadette, FOURNIER Denis, PELE Laurent, JURET Didier, SIENISKI Danièle, CLOCHARD Nathalie, HANDORIN Pascal, MAROT Louna, BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

CADEAU Jean-Louis, Adjoint,
GENDREAU Marie, BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, Conseillers Municipaux,

Étaient absents :

À l'ouverture de la séance :

BESSON Katia, MORINIERE Luc, Conseillers Municipaux,

Mme BESSON Katia est arrivée à la 5^{ème} délibération.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
GENDREAU Marie	à	BODINIER Elodie
BOUGET Steeve	à	FOURNIER Denis
NORMAND Valérie	à	ABELLARD Philippe

Secrétaire : JURET Didier

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés. Il informe qu'une délibération n°9 est ajoutée à l'ordre du jour concernant l'achat des masques pour le compte de la commune de Saint Barthélémy d'Anjou et sa refacturation.

FINANCES

1. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte**, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette, et ce avant le vote du budget primitif 2021.

2. Construction d'un bâtiment communal pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) : demande de l'aide régionale au titre du Pacte régional pour la ruralité – Fonds école (mesure 26).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le projet du bâtiment communal pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) d'un montant global estimé à 1 220 500 euros HT.

- **décide** de demander le montant maximum de l'aide régionale au titre du pacte régional pour la ruralité – fonds école (mesure 26).

- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande d'aide régionale.

3. Projet d'aménagement de la médiathèque dans l'ancienne boulangerie située 3 place du Mail : demande de l'aide régionale au titre du Pacte régional pour la ruralité – Fonds régional de développement des communes (mesure 35).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le projet d'aménagement de la médiathèque dans le local situé 5 place du Mail, d'un montant global estimé à 253 000 € HT.

- **décide** de demander le montant maximum de la demande de l'aide régionale au titre du Pacte régional pour la ruralité – Fonds régional de développement des communes (mesure 35).

- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande d'aide régionale.

4. Demande de subvention au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) 2021 « rénovation énergétique des bâtiments » pour le projet de réhabilitation de l'ancienne boulangerie située 3 place du Mail en médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le projet des travaux de rénovation thermique dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne boulangerie afin d'y transférer la bibliothèque actuelle et la transformer en médiathèque d'un montant global estimé à 116 000 HT avec comme modalités de financement suivantes : autofinancement de la commune, subvention sollicitée auprès du SIEML.

- **décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre de la D.S.I.L. 2021 « rénovation énergétique des bâtiments ».

- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

5. Demande de subvention au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) 2021 « relance » pour le projet de réfection de la toiture des transepts Nord et Sud de l'église Saint-Etienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le projet des travaux pour la réfection des transepts Nord et Sud de l'église Saint-Etienne d'un montant global estimé à 2 030 844 HT avec comme modalités de financement suivantes : autofinancement de la commune, subvention à solliciter auprès de la D.R.A.C, auprès de la fondation du Patrimoine.
- **décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre de la D.S.I.L. 2021 « relance».
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

INTERCOMMUNALITE

6. Projet de pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** le projet de pacte de gouvernance.

AFFAIRES FONCIERES

7. Adoption d'une convention de servitudes avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** les termes de la convention de servitudes avec ENEDIS.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

VOIRIE

8. Adoption d'une convention de remise de voiries rétablies avec la Société Autoroutes du Sud de la France.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** les termes de la convention de remise des voiries rétablies avec Autoroutes du Sud de La France.
- **autorise** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

FINANCES

9. Approbation de la commande de masques passée par la commune du Plessis-Grammoire pour le compte de la commune de St Barthélémy d'Anjou et de sa refacturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** cette commande de 3000 masques pour le compte de la commune de Saint Barthélémy d'Anjou et sa refacturation au prix d'achat d'un montant de 2500,00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :

ANNE E	DOMAINE	TIERS	DATE	N° ARRETE	OBJET
2021	Enfance - Jeunesse	Caisse d'Allocations Familiales	19/01/21	2021-01	Convention d'objectifs et de financement « Pilotage du projet de territoire » avec la C.A.F. de Maine et Loire

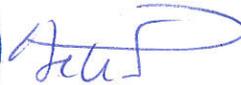
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Fait le 29 janvier 2021.

Secrétaire de séance
Didier JURET



Le Maire,
Philippe ABELLARD



Certifié affiché
le 01/02/2021

